



Retrouvez
toutes les données
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution
juin 2025

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 3,05 milliards d'euros de revenu de solidarité active (RSA) au titre du 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une hausse de 4,0 % sur un an. Cette évolution s'explique par la progression de 3,8 % du montant moyen versé, liée à la revalorisation de la prestation au 1^{er} avril 2024. Le nombre de bénéficiaires du RSA est stable, atteignant près de 1,83 million de foyers au dernier trimestre 2024.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux bénéficiaires du RSA résidant dans les départements d'outre-mer au 2^{ème} trimestre 2024, en **page 6**.

1,83
million

3,05
milliards

557
euros



**Nombre de foyers
bénéficiaires** du RSA
(+0,2 % en un an)
3,64 millions de personnes
couvertes par la prestation
(-0,3 % en un an)



Dépenses de RSA au titre
du trimestre de droit
(+4,0 % en un an)



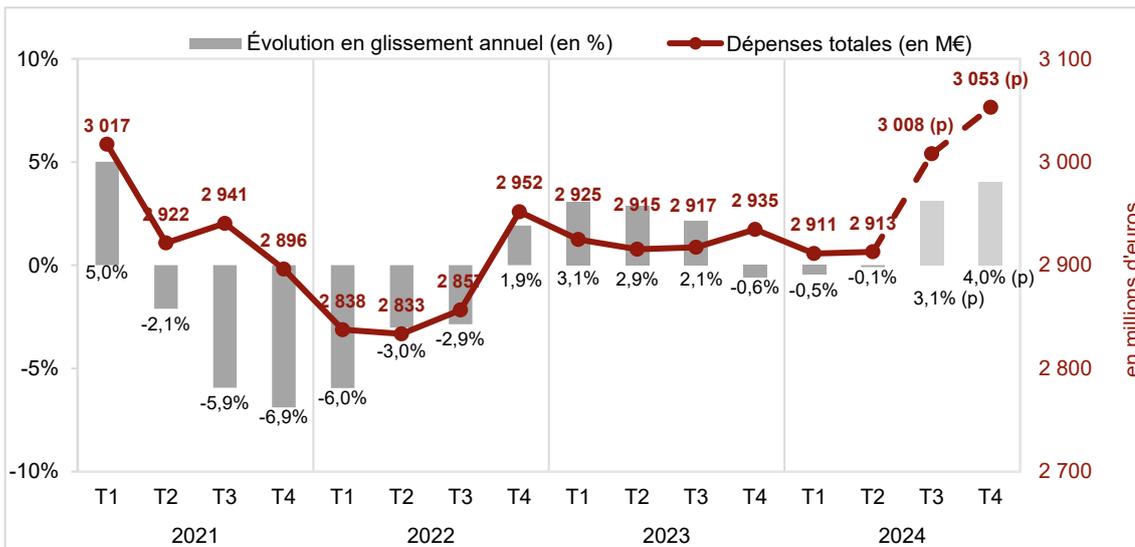
Montant moyen mensuel
de RSA versé par foyer
(+3,8 % en un an)

Les montants de revenu de solidarité active (RSA) versés par les Caf au titre des droits du 4^{ème} trimestre 2024 sont estimés à 3,05 milliards d'euros, atteignant leur plus haut niveau depuis le début de l'année 2021. Ils augmentent de 4,0 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an, cela représente près de 11,89 milliards d'euros de prestation versée.

Le nombre de bénéficiaires du RSA, estimé à près de 1,83 million de foyers en moyenne, est relativement stable par rapport au 4^{ème} trimestre 2023 ([graphique 2](#)). En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, près de 3,64 millions de personnes sont couvertes par le RSA au dernier trimestre 2024.

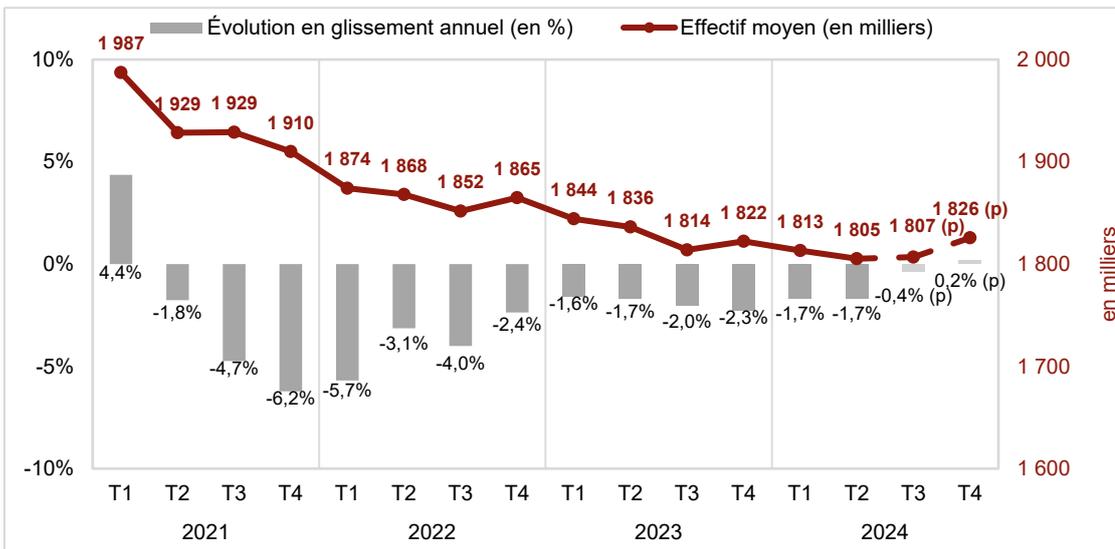
Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 557 euros, progressant de 20 euros par rapport au 4^{ème} trimestre 2023 (soit +3,8 % en un an, [graphique 3](#)). Cette hausse est le résultat des effets de la montée en charge de la revalorisation de 4,6 % à partir d'avril 2024, pleinement effective depuis septembre 2024.

Graphique 1 – Dépenses de RSA au titre du trimestre de droit



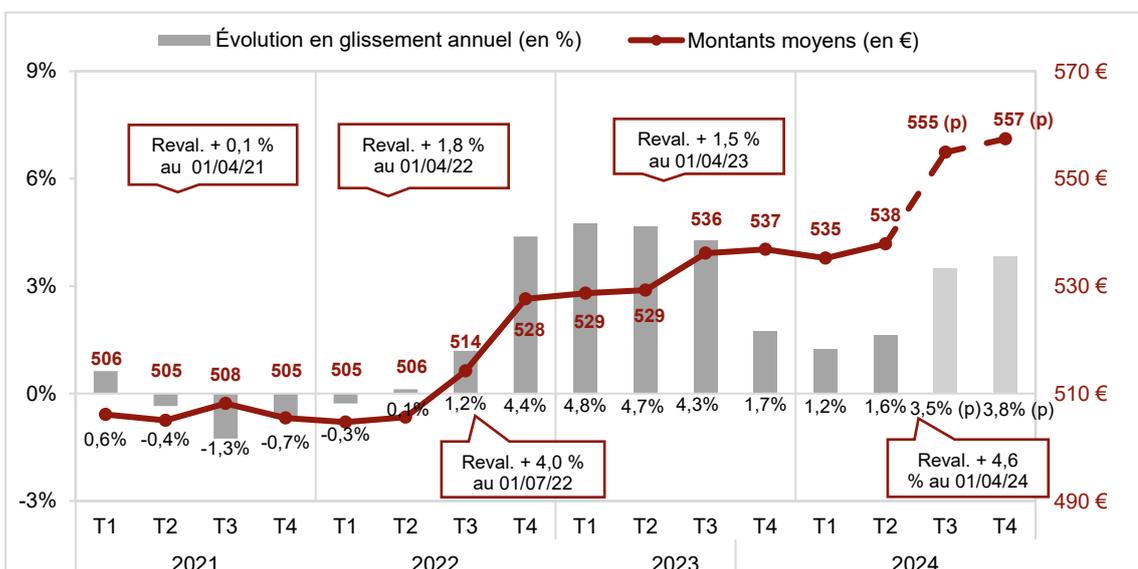
Note de lecture :
Les dépenses de RSA passeraient de 2 935 à 3 053 millions d'euros entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de +4,0 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA passerait de 1 822 à 1 826 milliers entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de +0,2 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de RSA versé en moyenne sur le trimestre



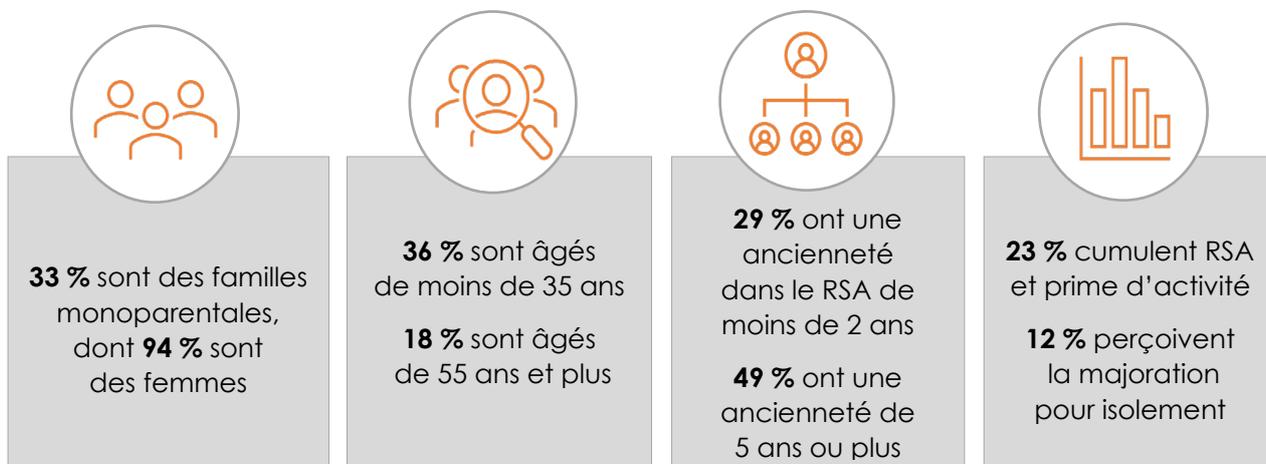
Note de lecture :
Le montant moyen de RSA versé passerait de 537 à 557 euros entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, correspondant à une évolution en glissement annuel de +3,8 %.

(p) T3 et T4 2024 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.
Champ : Caf - France entière ; ce champ représentait 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Depuis le début de l'année 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA tend à diminuer, dans un contexte favorable du marché de l'emploi. La baisse des effectifs connaît toutefois un ralentissement au cours de l'année 2023, suivi d'une relative stabilité en 2024.

Après avoir reculé au cours de l'année 2021 et au 1^{er} semestre 2022, les dépenses augmentent sous l'effet des deux revalorisations intervenues en 2022 pour compenser l'inflation. Elles sont relativement stables en 2023 et sur le début de l'année 2024. La revalorisation de 4,6 % du montant forfaitaire intervenue au 1^{er} avril 2024 dynamise les dépenses, avec un effet complet à compter de la fin du 3^{ème} trimestre 2024.

Profil des bénéficiaires du RSA au 4^{ème} trimestre 2024



Les **départements ultra-marins** (11 % des bénéficiaires du RSA) se démarquent de l'ensemble du territoire français, avec une diminution des effectifs qui se poursuit entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024 (-2,8 %), alors que le nombre de bénéficiaires augmente légèrement en métropole (+0,5 %, [tableau 1](#) et [zoom](#)).

Les évolutions du RSA diffèrent selon les **configurations familiales**. Les bénéficiaires en couple se distinguent par une baisse de leur nombre (-2,6 % contre une relative stabilité pour l'ensemble), confirmant la tendance observée depuis 2021 ([graphique 4](#)). Les familles monoparentales connaissent, quant à elles, une baisse plus modérée (-0,3 %). Les personnes seules sans enfant contribuent à la hausse des dépenses (expliquant 1,8 point pour les hommes et 0,9 point pour les femmes sur les 4,0 % de croissance), car leurs effectifs continuent d'augmenter et leur montant moyen progresse davantage que pour l'ensemble des bénéficiaires (+4,2 % contre +3,8 %).

Parmi les différentes **tranches d'âge**, les bénéficiaires âgés de moins de 25 ans et les 45-54 ans sont en diminution (respectivement -3,0 % et -1,0 % sur un an). Au contraire, les effectifs augmentent de 0,6 % pour les 25-34 ans et 1,1 % pour la tranche d'âge suivante, tandis, qu'ils sont relativement stables pour les allocataires âgés de 55 ans ou plus. Ce sont également ces tranches d'âge qui contribuent le plus à la hausse des dépenses : à hauteur de 1,4 point pour les 25-34 ans, 1,3 point pour les 35-44 ans et 0,7 point pour les plus âgés. Tendanciellement, les bénéficiaires du RSA les plus jeunes diminuent plus rapidement que les autres catégories d'âge ([graphique 5](#)).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de RSA estimés au 4^{ème} trimestre 2024, selon les caractéristiques des foyers



**Estimations
au 4^{ème} trimestre 2024**

	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance ⁽³⁾ (en point)
Ensemble	1 826	100,0	0,2	1,0	557	3,8	3 053	4,0	4,0
France métropolitaine	1 634	89,5	0,5	1,3	556	3,9	2 723	4,4	3,9
Départements d'outre-mer	192	10,5	-2,8	-0,9	572	3,7	330	0,8	0,1
Configuration familiale⁽¹⁾ et sexe									
Hommes seuls	675	37,0	1,1	1,2	523	4,2	1 060	5,4	1,8
Femmes seules	353	19,3	0,9	1,5	489	4,2	517	5,1	0,9
Personnes seules avec enfant(s)	595	32,6	-0,3	0,7	595	3,7	1 061	3,4	1,2
Couples sans enfant	42	2,3	-2,5	1,0	606	3,9	77	1,3	0,0
Couples avec enfant(s)	161	8,8	-2,6	0,8	700	3,8	338	1,1	0,1
Âge du responsable dossier									
<25 ans	73	4,0	-3,0	-0,8	650	3,6	142	0,5	0,0
25-34 ans	584	32,0	0,6	1,6	558	3,6	977	4,2	1,4
35-44 ans	478	26,2	1,1	1,3	562	3,8	805	5,0	1,3
45-54 ans	364	19,9	-1,0	0,7	562	4,1	613	3,0	0,6
≥ 55 ans	328	18,0	0,2	0,3	524	4,2	515	4,4	0,7
Ancienneté⁽²⁾ dans la prestation									
< 1 an	340	18,6	5,3	3,9	547	4,2	558	9,7	1,7
1-2 ans	190	10,4	-0,8	0,3	542	4,1	310	3,3	0,3
2-5 ans	402	22,0	-8,1	-0,9	545	4,0	657	-4,4	-1,0
5-10 ans	454	24,8	3,1	1,3	556	3,3	756	6,5	1,6
≥ 10 ans	440	24,1	2,3	0,8	584	3,6	772	6,0	1,5
Prestation perçue									
dont RSA jeune	0,70	0,0	18,0	8,2	472	2,6	1,0	21,0	0,0
dont majoration pour isolement	212	11,6	-1,7	0,0	659	3,8	419	2,1	0,3
dont cumul RSA/prime d'activité	416	22,8	-0,3	3,2	436	2,2	545	1,9	0,3

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens du RSA.

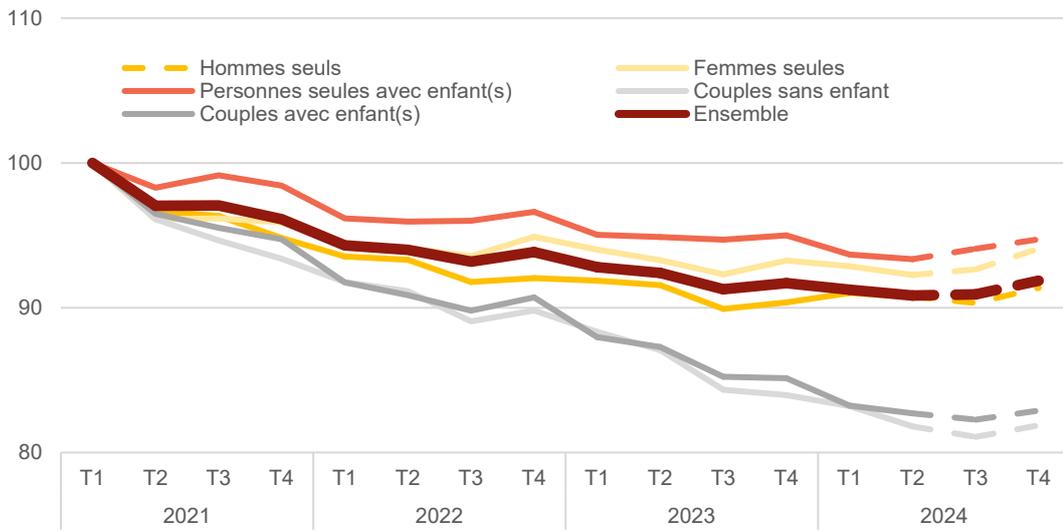
(2) L'ancienneté dans le dispositif correspond à la date de demande à l'origine du RSA versable (il s'agit de la demande de RSA la plus récente).

(3) Les dépenses de RSA augmentent de 4,0 % entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024 : les dépenses relatives à la Métropole contribuent à hauteur de 3,9 points à cette hausse et celles des DOM à hauteur de 0,1 point.

Les évolutions du RSA entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024 diffèrent fortement selon les **anciennetés dans le dispositif**. Le nombre de bénéficiaires ayant une ancienneté de moins d'un an ou de plus de 5 ans progresse (+5,3 % pour les premiers, +3,1 % pour les anciennetés comprises entre 5 et 10 ans et +2,3 % pour celles de 10 ans et plus). Ces catégories contribuent le plus à la hausse des dépenses (entre 1,5 et 1,7 point sur 4,0 %). À l'opposé, le nombre de bénéficiaires percevant le RSA entre 1 et 5 ans diminue (de -0,8 % pour les anciennetés comprises entre 1 et 2 ans et -8,1 % pour celles comprises entre 2 et 5 ans). Depuis 2021, le nombre de bénéficiaires inscrits durablement dans le RSA tend à augmenter, contrairement aux autres catégories ([graphique 6](#)).

Enfin, le nombre de foyers bénéficiant d'une **majoration liée à leur situation d'isolement** avec enfant(s) à charge ou à naître recule de 1,7 % en un an et les bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité** diminue plus modérément (-0,3 % en un an).

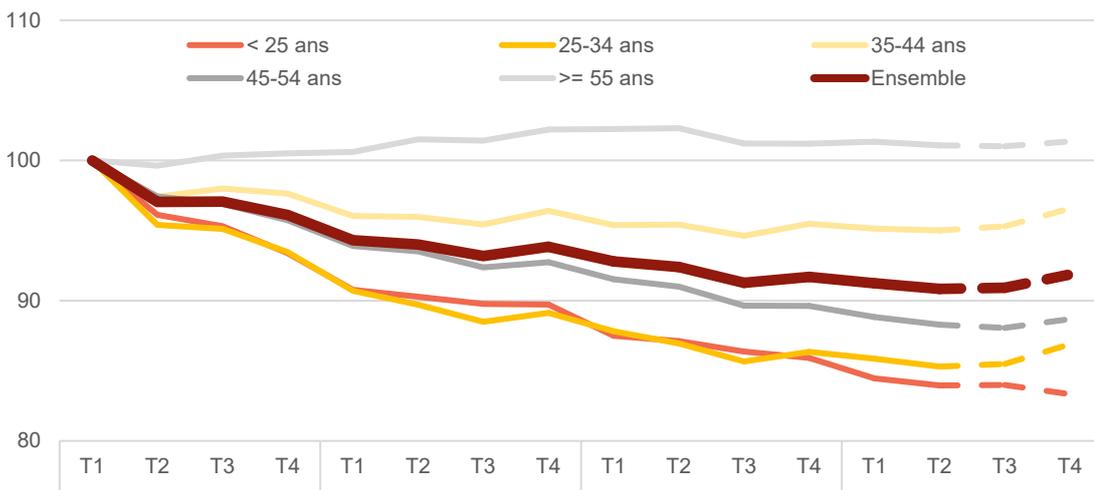
Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur configuration familiale



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :
Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 4^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 91,9, correspondant à une évolution de -8,1 %.

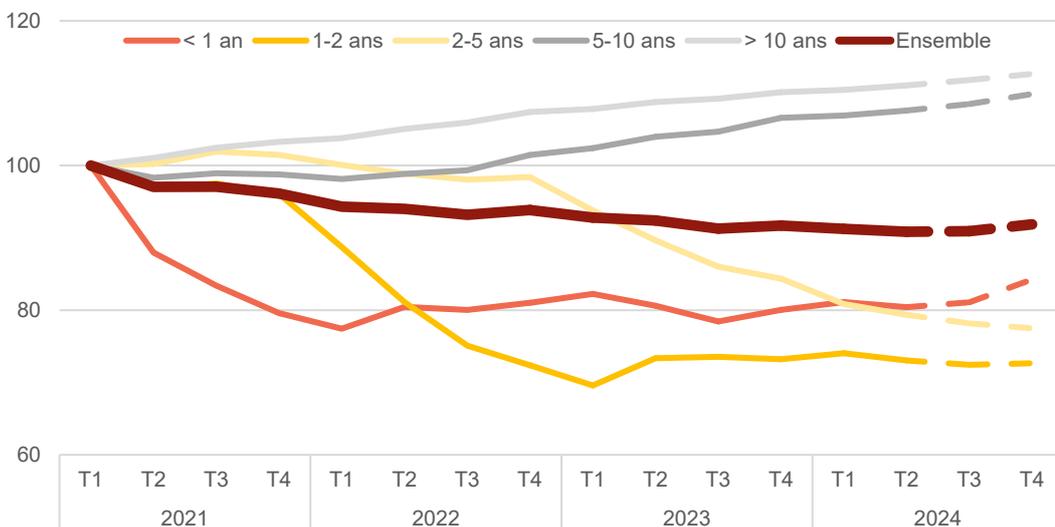
Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon l'âge du responsable du dossier



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :
Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 4^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 91,9, correspondant à une évolution de -8,1 %.

Graphique 6 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur ancienneté dans le dispositif



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Note de lecture :
Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 3^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 91,9, correspondant à une évolution de -8,1 %.

(p) T3 et T4 2024 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.

Champ : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.
Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.



Au 2^{ème} trimestre 2024*, 194 000 foyers résidant dans les départements d'outre-mer perçoivent le RSA. Ils représentent 11 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA en France. Les Caf des départements ultra-marins ont versé 322 M€ de RSA au cours du 2^{ème} trimestre 2024 (1 301 M€ sur un an, soit 11 % de l'ensemble des dépenses).

Le montant mensuel moyen de RSA perçu (554 euros) est supérieur à celui des bénéficiaires résidant en France métropolitaine (536 euros, [tableau](#)). Cela peut s'expliquer par trois effets principaux. D'une part, les allocataires déclarant des ressources nulles sont en proportion plus nombreux dans les DOM qu'en métropole (respectivement 71 % contre 62 %). Ils perçoivent donc plus souvent un montant de RSA au taux plein. D'autre part, ils bénéficient davantage de la majoration pour isolement (15 % des bénéficiaires dans les DOM contre 11 % en métropole). Enfin, les familles monoparentales, pour lesquelles les montants forfaitaires sont plus élevés, sont plus nombreuses dans les DOM qu'en métropole (40 % contre 31 % en métropole, [graphique 1](#)). Le montant moyen est, en revanche, nettement plus faible à Mayotte (304 euros), où les montants forfaitaires sont divisés par deux par rapport au reste de la France ([encadré 1](#)).

À partir de 55 ans, les allocataires du RSA résidant dans les DOM (hors Mayotte) peuvent basculer sous certaines conditions dans un autre dispositif, le revenu de solidarité (RSO), jusqu'à l'obtention de leur retraite à taux plein ([encadré 2](#)). Environ 6 600 foyers perçoivent le RSO au 2^{ème} trimestre 2024, pour un montant moyen de 596 euros. Les bénéficiaires du RSA (ou RSO) résidant dans les DOM sont plus âgés : 27 % des responsables du dossier sont âgés d'au moins 55 ans, contre 17 % en métropole ([graphique 1](#)).

Le nombre de bénéficiaires du RSA (ou RSO) en France diminue depuis plusieurs années, mais la baisse est moins marquée dans les DOM qu'en métropole (respectivement -7,0 % et -9,4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021, [graphique 2](#)). Les situations sont toutefois différentes selon les départements. La Martinique, la Guadeloupe et La Réunion ont d'abord connu une évolution similaire entre 2021 et 2023, puis la baisse s'est accélérée en 2024 aux Antilles. En Guyane, les effectifs du RSA/RSO augmentent (+2,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021). À Mayotte, l'évolution du nombre de bénéficiaires est plus heurtée, avec une forte baisse entre 2021 et 2022, puis une augmentation sensible depuis mi-2023. Ces différentes tendances peuvent être reliées aux évolutions locales du chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a davantage diminué en métropole (-21 % entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024) que dans les DOM (-14 %, [graphique 3](#)). La baisse du chômage est plus marquée aux Antilles (-19 % en Guadeloupe et -21 % en Martinique) qu'à La Réunion (-13 %), alors qu'il est en hausse en Guyane (+6 %).

*dernier trimestre observé

Encadré 1 - Spécificité législative à Mayotte

Les montants forfaitaires du RSA sont diminués de moitié par rapport à ceux du reste de la France. Par exemple, à Mayotte, le montant forfaitaire pour une personne seule sans enfant est de 317,86 € à compter d'avril 2024, contre 635,71 € dans les autres départements.

Le RSA majoré et le RSO n'existent pas à Mayotte.

Pour les étrangers, la condition de résidence pour bénéficier du RSA est de 15 ans, contre 5 ans dans les autres départements.

Tableau – Droits au RSA et au RSO au 2^{ème} trimestre 2024

	RSA		RSO	
	Effectifs mensuels moyens (en milliers)	Montants mensuels moyens (en €)	Effectifs mensuels moyens (en milliers)	Montants mensuels moyens (en €)
Métropole	1 612	536 €	-	-
DOM	194	554 €	6,6	596 €
Guadeloupe	40	552 €	0,7	596 €
Martinique	32	531 €	0,5	594 €
Guyane	24	629 €	0,4	597 €
La Réunion	93	555 €	4,9	597 €
Mayotte	4,4	304 €	-	-

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).
Champ : Caf – France entière
Note : La Caf de Guadeloupe intègre les bénéficiaires de la Collectivité de Saint-Martin.

Encadré 2 - Le revenu de solidarité (RSO)

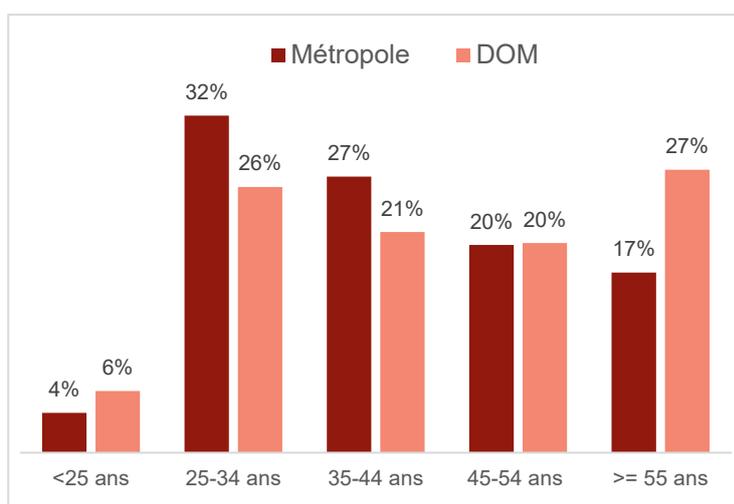
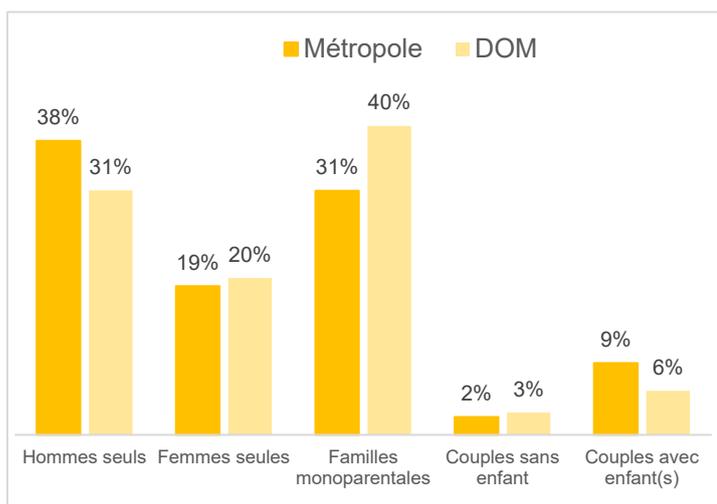
Le RSO est attribué aux résidents des DOM (hors Mayotte) respectant ces critères :

- avoir bénéficié du RSA de façon continue depuis au moins 2 ans
- avoir au moins 55 ans
- ne plus exercer d'activité rémunérée
- ne pas percevoir de pension de retraite à taux plein

Le droit au RSO met fin au droit au RSA. Il n'est pas possible de le cumuler avec la prime d'activité ou l'allocation pour les adultes handicapés.

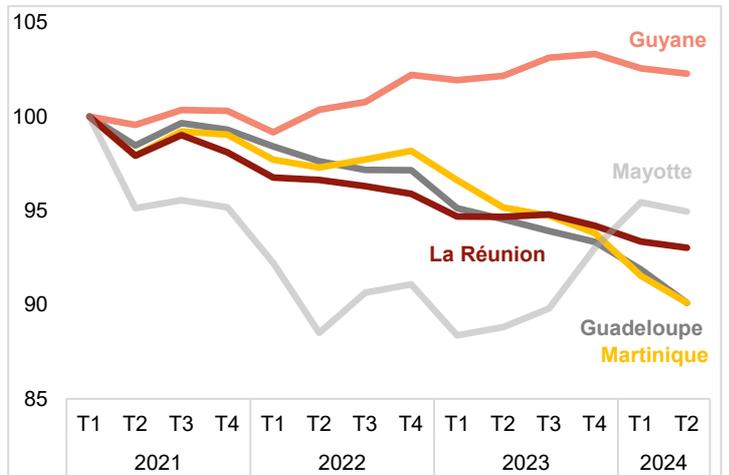
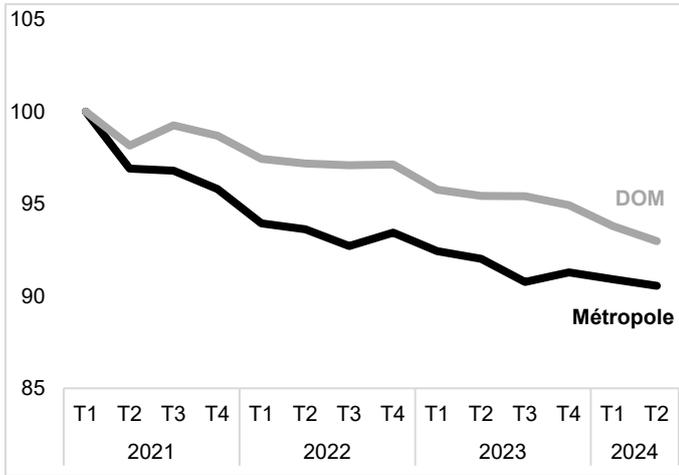
Le RSO est versé mensuellement en fonction des ressources et de la situation du foyer (en couple ou célibataire). Au 1^{er} avril 2024, le montant forfaitaire unique du RSO est de 598,73 euros. Contrairement au RSA, il n'y a pas de majoration pour conjoint ou enfant à charge.

Graphique 1 – Part des bénéficiaires du RSA ou du RSO selon leur configuration familiale et leur âge, au 2^e trimestre 2024 (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).
Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.
Lecture : Parmi les bénéficiaires du RSA (ou RSO) au 2^{ème} trimestre 2024 en métropole, 31 % sont des familles monoparentales.

Graphique 2 – Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA ou du RSO
Indice base 100 : 1^{er} trimestre 2021

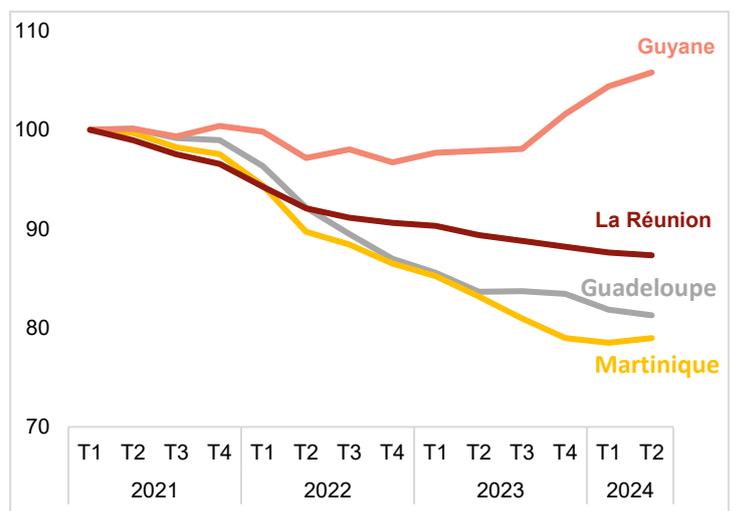
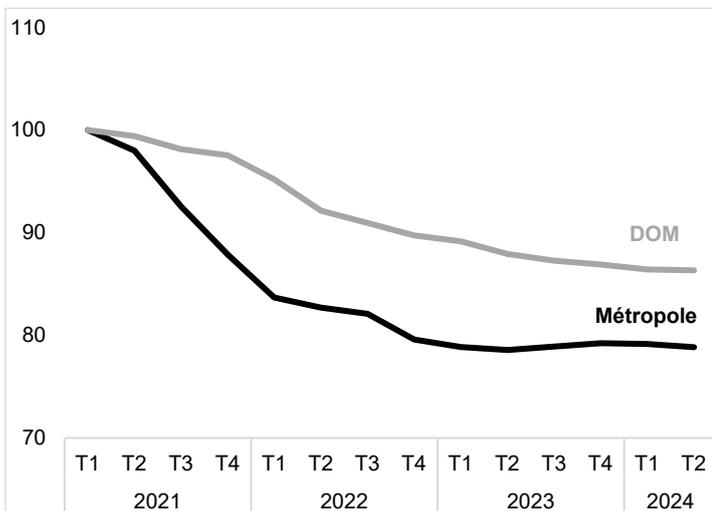


Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Lecture : Le nombre de bénéficiaires résidant dans les DOM diminue entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 93,0, correspondant à une évolution de -7,0 %.

Graphique 3 – Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A
Indice base 100 : 1^{er} trimestre 2021



Source : France-Travail-Dares. Demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à France Travail en catégorie A.

Champ : France, les données pour Mayotte ne sont pas disponibles.

Lecture : Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A dans les DOM diminue entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 2^{ème} trimestre 2024, passant d'un indice 100 à 86, correspondant à une évolution de -14 %.

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



Présentation du RSA

Le RSA est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes).

Cette prestation, versée mensuellement, est calculée en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et d'un montant de base, qui dépend de sa composition familiale (dit montant forfaitaire). Tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Le RSA est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023).



Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant le RSA sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (octobre, novembre et décembre 2024) et pour le dernier mois du trimestre $t-1$ (septembre 2024), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement, c'est pourquoi les données départementales présentées portent sur les données définitives.

La méthode utilisée pour estimer le nombre de foyers bénéficiaires et les dépenses de RSA d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois $m-12$ (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois de référence :

Données estimées décembre 2024 = Données FR6 décembre 2023 + (Données FR2 décembre 2024 – Données FR2 décembre 2023)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).



Indicateurs suivis

- **Le nombre de foyers bénéficiaires (ou d'allocataires) du RSA** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits au RSA et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou toute autre personne à charge au sens de cette allocation.
- **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- **L'ancienneté dans le dispositif du RSA** correspond à l'ancienneté des foyers dans le dispositif à la date du droit. Elle est mesurée à partir de la date d'ouverture à l'origine du droit (date la plus récente), sachant que les foyers peuvent connaître des périodes d'interruption de leur droit (non droit ou suspension de leur versement) si les conditions d'ouverture de droit ne sont pas remplies.

Références

Cazain S., Chantel C., 2024, [En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %](#), Analyses statistiques, n°3.

Cally J-R, Guillaume M., Boina R.A., Conan C., Saint-Louis S., 2025, [Les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales des départements d'outre-mer en décembre 2023](#) Analyses et Études des Caisses d'allocations familiales des départements d'Outre-mer, n°2.